



## Habilitation Electrique / Véhicules électriques (VEE) ou hybrides (VEH) Opérations d'ordre électrique

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules électriques (Norme NFC 18-550).

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un véhicule électrique.

Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux mises en sécurité, aux consignations, aux interventions, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des véhicules électriques.

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : B1L, B1VL, B2L, B2VL, BRL, BCL, BEL.

### PREREQUIS

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

### PUBLIC

Personnel électricien automobile :

Exécutant des travaux d'ordre électrique sur des véhicules électriques,  
Exécutant des interventions sur des véhicules électriques.

### PEDAGOGIE

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe, permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction.

La formation est animée par un formateur :

Disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification Guard's Formation,  
Justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.

### DUREE

2 jours par groupe de 6 personnes maximum.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### Enseignement théorique :

L'évaluation des risques,  
Les dangers de l'électricité,  
Les limites, zones et opérations liées,  
Les équipements de protection,  
Les rôles et titres d'habilitation,  
Procédure et déroulement des travaux hors tension,  
Procédure et déroulement des interventions,  
Les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais,  
La procédure en cas d'accident électrique,  
La procédure en cas d'incendie électrique,  
Le chargé de travaux : rôle et opérations,  
Le chargé de consignation : rôle et opérations,  
Le chargé d'interventions : rôle et opérations.

#### Travaux pratiques sur vos véhicules électriques.

### EVALUATION

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.

Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.

Délivrance d'un avis d'habilitation renseigné des symboles proposés par le formateur.

### PLANNING

Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site Internet [www.guards-conseil-formation.com](http://www.guards-conseil-formation.com) sur la page « Planning »